
À l'épreuve de l'austérité. L'action et la recherche territoriales : des moyens de comprendre et d'agir face aux défis de notre temps¹

Danielle Lafontaine
UQAR, GRIDEQ-CRDT

Épreuve : « Expérience à laquelle on soumet une (ou la) qualité d'une personne ou d'une chose et qui est susceptible d'établir la valeur positive de cette qualité. »²

INTRODUCTION. TRANSFORMATIONS MAJEURES ET TERRITOIRES

Au Québec, l'abolition de plusieurs instances régionales et locales par un gouvernement porté au pouvoir en avril 2014 a pu jeter un doute sur la valeur d'une action et d'une recherche territoriales progressivement construites au cours des quarante dernières années.

Or, malgré cette « épreuve » dont de nombreux acteurs et organisations auraient pu se passer, face à des transformations qui s'annoncent majeures (mondialisation et modes de gouvernance, déploiement des numériques, changements climatiques, modes d'exploitation de ressources naturelles, recherche de solidarités, gestion de risques, etc.), une très grande part des besoins, des attentes et des projets des acteurs impliquent des « territoires ».

Comme le soulignait le géographe Jean Gottmann (1915-1994) en 1973 (Prévalakis, 1995), les manières d'envisager les territoires ont changé à travers le temps, celui-ci distinguant une vision platonicienne autour d'un territoire refuge et un modèle alexandrin autour d'un territoire plateforme. Pour Gottmann, un phénomène crucial a consisté en l'émergence, à partir du XV^e siècle de l'État nation, plaçant le contrôle et la séparation territoriale au centre de la politique.

À propos de ces transformations majeures, des analystes parlent de « révolution » (« troisième révolution industrielle », « révolution numérique et énergétique », Rifkin, 2011), d'autres encore de « transition ». En 1944, l'économiste Karl Polanyi (1886-1964), en référence à l'émergence en Europe de l'Ouest, à partir du XIV^e siècle,

d'un système d'échange économique peu à peu « désencastré » du social, associait ces processus à une « grande transformation », documentant également la montée d'une économie financière de moins en moins reliée à la production industrielle. Or, parmi les défis d'aujourd'hui, plusieurs graviteraient autour du « réencastrement » de l'économie au sein de Cités, régions et territoires « intelligents », innovants et ouverts (Schaffers, 2011).

Dans cet article nous portons d'abord à l'attention la tenue récente de deux conférences internationales où un ensemble de changements majeurs affectant l'économie globale et les sociétés, ont été discutés sur la base de plusieurs cadres interprétatifs. Ensuite, en référence surtout au cas du Québec, nous traitons de l'action et de la recherche territoriales. Soulignant, à l'instar de plusieurs chercheurs, l'influence de la pensée économique néoclassique sur les politiques de développement régional fédérales à diverses époques, l'originalité de l'action et de la recherche territoriales québécoises est mise en évidence, ce qui permet d'en faire ressortir la portée dans le contexte qui se dessine où de nouveaux outils d'action et de compréhension sont nécessaires.

Nous portons d'abord à l'attention la tenue récente de deux conférences internationales où un ensemble de changements majeurs affectant l'économie globale et les sociétés, ont été discutés sur la base de plusieurs cadres interprétatifs.

1. DEUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES RÉCENTES. ENTRE ÉQUILIBRE ET CRISES, LA QUÊTE D'OUTILS NOUVEAUX

On visait à éclairer les dynamiques économiques et politiques actuelles et les outils d'analyse pour les comprendre, voire pour orienter ce que certains envisagent comme une « transition ».

En juin 2015, sous le thème « Bâtir une économie équilibrée », s'est tenue à Montréal une conférence internationale³. Neuf thèmes étaient à l'ordre du jour : économie, commerce international, innovation, énergie, infrastructures, santé, retraites, gouvernance et développement durable. Invitée, la ministre française de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, en a profité pour promouvoir la conférence de l'ONU à Paris qui en décembre pourra mener à un accord international en matière de lutte contre les changements climatiques. Financement et avenir des retraites, importance montante des villes, « révolutions numérique et énergétique », quête de nouvelles façons de penser et de faire, figuraient aussi au programme, des élus du Québec prenant place parmi les participantEs, dont aussi des chefs d'entreprises et des chercheurs.

Au même moment (9-12 juin 2015), outre atlantique, à Paris, plusieurs centaines de chercheurEs du Nord et du Sud étaient réunis pour discuter de « La théorie de la régulation à l'épreuve des crises »⁴. On visait à éclairer les dynamiques économiques et politiques actuelles et les outils d'analyse pour les comprendre, voire pour orienter ce que certains envisagent comme une « transition ». Robert Boyer, figure centrale de ce courant, insistait sur la diversité des économies ayant formé depuis une vingtaine d'années une « configuration » mondialisée non unifiée toujours en transformation. L'Empire du milieu, avec ses immenses marchés intérieurs et ses relations de plus en plus importantes avec de nombreux pays du sud constituerait peut-être la principale « locomotive » mondiale.

La notion d'« équilibre », bien que théorisée de différentes façons, fait partie du « noyau dur » de l'économie, de la fin du XVII^e siècle où elle a commencé à s'affirmer comme science jusqu'à

nos jours. L'ambition initiale était de construire une physique sociale sur le modèle de celle de Newton, fondée sur des lois naturelles (Dostaler, 2005). Au siècle suivant, plusieurs auteurs (dont R. Cantillon) affirmeraient que les lois du commerce – fondées selon eux sur l'égoïsme individuel, sont universelles et valables en tout temps et en tout lieu, d'où la nécessité de pratiquer le « laisser-faire ». Forcée par Marx pour nommer un ensemble de penseurs du capitalisme (et revue par Keynes), l'expression « économie classique » désigne un ensemble de penseurs du XIX^e siècle qui ont partagé et prolongé cette perspective.

À cette époque, l'École historique allemande a souligné l'importance des institutions (et leur variabilité). Un mouvement « néoclassique » a aussi pris forme. Ce terme a été proposé par T. Veblen (1857-1929) pour souligner sa continuité avec la pensée classique. Tout en prolongeant l'idée du caractère universel des « lois économiques », ces penseurs s'intéressent à la formation des prix et autres processus (production, offre, demande, distribution des revenus), la « révolution marginaliste » voulant éclairer « l'utilité » dont dépendraient les calculs économiques des individus et appelant également à une mathématisation plus poussée des thèses économiques. Critiquées par Veblen (et à sa suite les « institutionnalistes américains »), ces thèses l'ont été aussi par J.M. Keynes (1883-1946) pour lequel l'intervention de l'État est indispensable et le laisser-faire dangereux. L'influence des idées keynésiennes serait importante, aux USA et ailleurs, des années 1940 à la fin des années 1960, la pensée néoclassique redevenant dominante sous l'influence de plusieurs facteurs, influençant les politiques de nombreux États et organismes internationaux jusqu'à nos jours.

De leur côté, développées à partir des années 1970, les approches régulationnistes opèrent une critique de l'économie « orthodoxe » centrée sur l'« équilibre général » (régulation par le marché) et les intérêts individuels (« individualisme méthodologique »). Suivant cette perspective, l'économie orthodoxe serait incapable d'analyser le mouvement économique, l'histoire des faits

économiques, leur contenu social et les phénomènes de pouvoir et conflits. On tient également pour essentielles les institutions aux formes changeantes sur lesquelles repose l'économie et ses tentatives de relance en réponse à des « crises » d'ampleur variées.

Des années 1980 aux événements de 2008 qui, à partir des USA, ont mené au bord de l'effondrement du système financier international, plusieurs organismes internationaux influents (dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international relayés par de nombreuses organisations), après avoir préconisé « l'ajustement structurel » des économies nationales aux règles des marchés mondiaux, ont ensuite mis l'accent sur la « discipline fiscale » des États et l'adoption de programmes dits de rigueur ou d'austérité.

Depuis quelques années toutefois, sans que ces orientations aient disparu, on peut observer un

intérêt⁵ pour des outils (« néokeynésiens » ou autres) de « relance » opérés en partenariat avec les secteurs privés ou/et associatifs, qu'il s'agisse de grands travaux d'infrastructures – de transport, d'énergie, de communication –, de stratégies de soutien à des clusters industriels ou à des projets innovants plus modestes. Des dispositifs tels les Fab-Labs et les Living Labs retiennent également l'attention (Lindy, 2014), en rapport avec la constitution d'écosystèmes sociétaux (ou « smart cities ») « intelligents ». Par ailleurs, du côté de l'OCDE (Region Matter : Economic Recovery, Innovation and Economic Growth, 2009) et de l'Union Européenne (Barca Report, An Agenda for Reformed Cohesion Policy, 2009), une approche dite « place-based » est soutenue, celle-ci portant attention aux spécificités des contextes territoriaux où les politiques doivent être mise en œuvre. Celle-ci n'est pas sans apport avec une action et une recherche territoriales dont nous allons à présent traiter.

2. L'ACTION ET LA RECHERCHE TERRITORIALES

L'action et la recherche territoriales constituent des ensembles de réalités complexes, évolutives, distinctes mais interreliées. L'action territoriale, dont en particulier celle induite par les gouvernements, n'est pas indépendante des courants d'analyse.

2.1 L'action territoriale

Sur un plan fondamental, l'action et la recherche territoriales renvoient à l'existence d'acteurs humains, dans l'espace et le temps, à leurs pratiques de sociabilité, productives, de mobilité et d'habitat marqués par des représentations, des besoins ou des aspirations. Les formes de ces territorialités et systèmes sociétaux ont varié à travers le temps : des cités antiques, certaines insérées dans des empires, aux cités médiévales, puis de la renaissance européenne constituant des Cités-États, aux villes et régions intégrées aux territoires des États nations et à ceux d'ensembles plus vastes.

Depuis les années 1980, les politiques de développement régional québécoises intègrent des réflexions sur ces « secteurs », soulignant l'importance de mettre en œuvre des approches de management public.

Depuis les années 1950, les constats de « déséquilibres » ont incité de nombreux États à mettre de l'avant des préoccupations « d'aménagement du territoire » et de développement régional. Depuis les années 1960, au Canada et au Québec, de nombreux « secteurs » d'intervention publique ont pris forme, le « développement régional » ayant été placé sous la responsabilité de ministères variés (Dubé, 2011). Depuis les années 1980, les politiques de développement régional québécoises intègrent des réflexions sur ces « secteurs », soulignant l'importance de mettre en œuvre des approches de management public moins fragmentées, plus « horizontales » et territoriales (Boucher, 2005).

Comme le soulignait Proulx (2002), « ...le Québec s'est construit un modèle géo-économique bien spécifique », ce qui est aussi le cas de son cadre politicoterritorial institué depuis les années 1960. Façonné à travers l'adoption de plusieurs politiques de développement régional successives, celui-ci est venu stimuler une volonté de prise en charge de plus en plus importante par les acteurs de leur développement et la création de lieux de concertation et de participation. Plusieurs stratégies de dévelop-

pement (dont celles autour des créneaux d'excellence et des pactes ruraux de la Politique nationale de la ruralité) ont été de plus en plus volontairement mises en œuvre et évaluées sur la base de modèles et méthodologies sophistiquées⁶.

2.2 L'action publique territoriale et les courants d'analyse

Les rapports entre les politiques publiques et les théories, disciplines scientifiques et courants de recherche, sont forts complexes mais indéniables, plusieurs chercheurs les ayant documentés en ce qui concerne les politiques régionales (dont Savoie 1986; Côté 1989; Plummer et McNiven 1998; Bradford et Wolfe, 2013).

Examinant l'évolution des politiques fédérales canadiennes, Côté (1989) y a décelé l'influence de plusieurs orientations successives : lutte aux « disparités » de développement régional, (rurales et régionales) durant les années 1960, stratégies axées sur les « pôles de croissances » durant les années 1970, accent mis sur les initiatives économiques des acteurs locaux à partir des années 1980, ces politiques ayant été délaissées en fonction de divers impératifs politiques, sans avoir fait l'objet d'une évaluation de leurs résultats. Pour Dugas (2005), si au Canada 1961 a marqué le « début d'une ère nouvelle... car la préoccupation de lutte à la pauvreté rurale et aux disparités régionales » s'est ajoutée aux autres domaines d'intervention de l'État », le « souci de réduire les inégalités territoriales » n'a toutefois pas toujours été bien perçu à l'extérieur des principales zones à problèmes et a « assez rapidement » évolué vers des objectifs de croissance économique (p. 1).

L'analyse de Côté à propos du manque d'évaluation est corroborée par McNiven et Plumstead (1998) qui au milieu des années 1990 ont procédé à l'examen comparatif des politiques de développement régional dans une vingtaine de pays (et U.E.), dont au Canada. Ceux-ci ont observé que deux grands modèles exerçaient leur influence sur ces politiques : soit un premier associé à la pensée économique néoclassique et un second qu'ils nomment développement territorial. Ces auteurs laissaient alors entendre que le second modèle n'avait pas encore démontré sa valeur, le renforcement des processus de mondialisation

pouvant rendre cette démonstration encore plus difficile (p. 83).

Au Québec, les politiques et les analyses territoriales intègrent depuis une vingtaine d'années la question de l'innovation technologique, mais également sociale ou sociétale, organisationnelle, culturelle.

L'influence importante de la pensée économique néoclassique de T. Courchene sur la politique canadienne de développement régional avait déjà été observée et critiquée par Savoie (1986). En 1994, il en a été de même des chercheurs du GRIDEQ. Dans leur Mémoire sur un projet de loi sur la réforme de la sécurité sociale (1994 :13) acheminé au Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes du Canada, ceux-ci avaient mis en cause le modèle sous-jacent au livre vert – soit celui de la « out-migration solution », d'inspiration néo-classique défendu par T. Courchene (dont 1981). « La conception du développement est en opposition avec la valorisation du cadre territorial que l'on retrouve au cœur de l'expérience québécoise de développement régional ». « Une approche territoriale apparaît... comme une piste féconde pour traiter des phénomènes de développement et de participation. La prise en compte des différences territoriales permet de jeter un éclairage plus adéquat sur les manifestations vécues de la pauvreté comme sur les initiatives pour la contrer » (p. 12-13).

Récemment, Bradford et Wolfe (2013 : 331), à partir d'observations de six agences fédérales, ont soutenu qu'à travers cinq décades d'intervention, la politique canadienne serait maintenant centrée sur l'innovation plutôt que la redistribution. Au Québec, les politiques et les analyses territoriales intègrent depuis une vingtaine d'années la question de l'innovation technologique, mais également sociale ou sociétale, organisationnelle, culturelle.

Intimement liées au développement des sciences sociales, les « études régionales » québécoises y ont été influencées par l'économie, mais encore davantage par la géographie et la sociologie, d'autres disciplines ayant aussi convié (sciences politiques, démographie, anthropologie, sciences

administratives, droit, ethnologie et d'autres), ce qui explique en partie l'influence réduite de la pensée économique néoclassique sur elles et sur les politiques de développement régional durant plusieurs décennies. Pour l'heure, les politiques territoriales de l'État québécois demeurent incertaines, ce qui est aussi le cas des effets de décisions récentes allant dans le sens d'une certaine désinstitutionnalisation du niveau régional.

2.3 La recherche territoriale

La recherche territoriale concerne la production, le transfert, l'augmentation et l'évaluation de connaissances à propos des territoires et des dynamiques territoriales, de leurs caractéristiques et ressources, de leurs transformations, de leurs interconnexions et de leur prise en charge à des fins de développement, d'innovation et de création de milieux de vie. Aux territoires géographiques (terrestres, maritimes, aériens) aux traits variés et aux territoires institutionnels se déclinant à plusieurs échelles, s'ajoutent désormais des territoires numériques où se déploient des pratiques d'acteurs et de communautés d'intérêt. Sans compter des territoires virtuels, les territoires de projets et les projets de territoires imaginés, représentés. Des territoires que des acteurs s'efforcent de « conjuguer ».

Importante au GRIDEQ de l'UQAR⁷ (groupement de recherche fondé en 1974 à Rimouski – pour une rétrospective et références à deux autres de ses articles sur le GRIDEQ dans des revues scientifiques, voir Fournis, 2015), la recherche territoriale s'est également développée à partir de plusieurs autres universités et centres de recherche. Plusieurs sont aujourd'hui réunis au sein du CRDT (Centre de recherche sur le développement territorial : <http://crdt.ca/>), lancé en 2003 (Jean, 2006) et d'autres groupements et centres de recherche au Québec (en particulier au CRISES : <http://crises.uqam.ca/>), au Canada (dont à l'Université de Moncton) et à l'étranger⁸.

À partir d'une riche tradition d'études régionales et du développement régional, la recherche territoriale québécoise a intégré divers apports.

Au cours des années 1990 et 2000, au Québec et ailleurs, la recherche territoriale a connu une expansion significative, figurant depuis 2003 au centre du programme scientifique du CRDT, sous-tendant de nombreuses études et générant quantité de résultats d'analyse. Une trentaine de Rapports de recherches – souvent comparatives – du CRDT sont disponibles sur ERUDIT : <https://depot.erudit.org/id/003272dd>) portant sur de nombreux sujets liés aux territoires (ancrages territoriaux de dynamiques spatioéconomiques, innovation, évaluation de politiques territoriales, acceptabilité sociale, changements climatiques et renforcement des capacités communautaires, résilience, gouvernance, décentralisation, technologies de l'information, développement territorial durable, services de proximité, santé, vieillissement, ressources naturelles, industries et technologies bioalimentaires, forestières, marines, porcines, etc.).

À partir d'une riche tradition d'études régionales et du développement régional (Lafontaine, 2012), la recherche territoriale québécoise a intégré divers apports. Plusieurs chercheurs se sont rapprochés de la science régionale (fondée par deux économistes « inorthodoxes », l'Américain W. Isard et le Français F. Perroux, rejoignant un « mouvement convergent d'une pluralité d'approches » (Lacour 2013 : 9). Si Polèse (2012 : 513) évoque « l'extraordinaire diversité et ouverture des sciences régionales québécoises », Lacour lui, en référence à l'économie territoriale (Courlet et Pecqueur, 2013), y perçoit une « tentative aussi, de la construction d'un univers scientifique ».

Le développement de la recherche territoriale demeure également lié à l'utilisation comme au renouvellement des méthodes ou méthodologies de recherche (Robitaille, 2014, avec la collaboration d'une trentaine de chercheurs). Sur ce plan, plusieurs voies sont empruntées, voire combinées : recherches territoriales reposant sur des méthodes dites conventionnelles (ou classiques) quantitatives ou qualitatives, ou encore de recherche-action plus ou moins participative, ou de recherche-expérimentation proche des « sciences de l'artificiel » (Simon, 1982), la recherche partenariale pouvant avoir recours à l'une ou à l'autre de ces voies, ou à plusieurs, y compris de recherche et développement. Chaque recherche demeure par

ailleurs spécifique, tendue entre de nombreuses exigences, ponctuée de choix parmi plusieurs possibles et d'innombrables opérations (ex. bâtir un

questionnaire, construire un échantillon, réaliser des entretiens, décrire des résultats, rédiger un rapport et bien d'autres).

CONCLUSION : CONNAISSANCES VALABLES, VALEURS ET PHÉNOMÈNES TERRITORIAUX

Si les avenues de l'action territoriale au Québec demeurent incertaines, la recherche territoriale est de son côté confrontée à plusieurs défis.

Si les avenues de l'action territoriale au Québec demeurent incertaines, la recherche territoriale est de son côté confrontée à plusieurs défis : immersion au cœur de changements socio-politiques et économiques majeurs impliquant des territoires multiples et des dynamiques territoriales complexes, voire controversées; démarcation de la pensée néoclassique avec ses raisonnements souvent insuffisants ou irréalistes; interdisciplinarité impliquant des sciences sociales et humaines et au-delà, dans certains projets, les sciences de la vie ou celles de l'artificiel; ouverture à plusieurs voies théoriques et méthodologiques.

Pas plus qu'aucune autre démarche à prétention scientifique, la recherche territoriale ne peut se soustraire à la nécessité de contribuer à la clarification des processus et « critères » menant à la constitution de « connaissances valables » (Piaget, 1967 : 6). Or, si en 1967 Piaget confiait leur étude à l'épistémologie, celle-ci ne constitue pas un champ unitaire. Lemoigne (1995) s'emploie ainsi à démarquer les épistémologies « constructivistes », des épistémologies « positivistes » et « réalistes ». Mais aujourd'hui, des épistémologies proches des théories évolutionnistes (Darwin et autres intégrant la question des apprentissages et des émergences), exercent une influence montante sur plusieurs champs de recherches (sciences de la vie et sciences sociales, Hassink et al, 2014).

Ces questions épistémologiques sont importantes, car les choix à ce niveau, « comptent », exerçant des effets sur les démarches de recherches et leurs résultats. C'est aussi parce qu'une progression dans la cohérence et l'enrichissement des cadres conceptuels et méthodologiques peut en dépendre. C'est enfin parce que les collaborations avec des

partenaires extérieurs au milieu universitaire impliqués dans des recherches rendent nécessaires à la fois une « mise à plat » des orientations de ce type et, pour les chercheurs, le rattachement de ces travaux à des communautés scientifiques.

Au cours du dernier siècle, plusieurs approches distinctes de la science ont été proposées. À la fin des années 1920, dans un contexte marqué par l'essor de la physique relativiste, le statut, la méthode et la valeur de la science a sous-tendu à la fois la démarche d'un groupe de penseurs (surtout autrichiens, réunis au Cercle de Vienne) pour en penser les règles – fondant un positivisme logique par la suite critiqué (par K. Popper et d'autres) – et celle de Gaston Bachelard (1884-1962).

Adopté et adapté par la sociologie appliquée quantitative américaine (avec en tête P. Lazarfeld, d'origine viennoise, à partir de l'Université de Columbia), le positivisme logique a connu une très importante diffusion en sociologie et dans la plupart des sciences sociales et humaines, ceci notamment avec la diffusion d'un mode de construction de concepts (« variable ») reposant sur des « dimensions » et des « indicateurs » voulus observables. Mais si ce mode demeure intéressant – sous plusieurs conditions -, il laisse de côté un grand nombre de questions, d'où les critiques qui en sont faites et qui soutiennent d'autres voies possibles, chacune ayant des limites qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Pour Bachelard, en butte à de nombreux obstacles, la démarche scientifique ne parvient (toujours provisoirement) à les dépasser, qu'au prix d'une « rupture épistémologique » avec les idées premières reposant sur l'opinion, la conviction, le sens commun. Plusieurs années auparavant, dans *Les règles de la méthode sociologique* (1895), Émile Durkheim (1858-1917) invitait les « sciences sociales » à se détourner des « suggestions du sens commun », des « premières impressions », des « préjugés traditionnels » et des « prénotions ». Mais la distinction entre « idées premières » et

« connaissances valables » est loin d'être simple, les unes et les autres entretenues avec l'expérience sensible et le langage, des rapports complexes.

Par ailleurs, dans un texte de 1898, Durkheim n'exclut pas qu'un « individualisme moral » puisse conduire ceux qu'il nomme les « intellectuels », comme ce fut son cas (et celui « d'un certain nombre d'artistes, mais surtout de savants... ») à prendre publiquement position (« refuser leur assentiment »). Cet individualisme aurait pour « ressort » :

la sympathie pour tout ce qui est homme, une pitié plus large pour toutes les douleurs, pour toutes les misères humaines, un plus ardent besoin de les combattre, et de les adoucir, une plus grande soif de justice.⁹

Si Durkheim a aussi formulé (tardivement) le projet d'intégrer l'étude des « jugements de valeur » à sa science sociale, pour Myrdal (1898-1987) (économiste nobélisé en 1974) raison et valeurs « animent » l'étude du social. Il écrit en 1944¹⁰ :

Le rationalisme et le moralisme qui animent l'étude du social... est la foi dans le fait que les institutions peuvent être améliorées et renforcées et que les gens sont assez bons pour vivre plus heureux. Avec les connaissances d'aujourd'hui il devrait être possible de bâtir une nation, un monde là où la tendance naturelle des gens pour la convivialité ne serait pas trop contrecarrée.

Toujours présente, cette « foi » en la capacité de « bâtir » des environnements sociétaux « conviviaux » et durables « anime » aujourd'hui, sous différentes appellations, des volontés d'action, des politiques publiques et des programmes de recherche où on les transforme en hypothèses et en outils.

La vision platonicienne de fermeture autour d'un territoire refuge et le modèle alexandrin d'ouverture autour d'un territoire plateforme discutés par Gottmann (1975) ne semblent pas disparus. Divers travaux montrent en effet que ces fonctions tendent à se combiner, avec d'autres, à travers des projets de territoires (ou Cités, Régions) « multifonctionnels » ou « intelligents ». Réunissant des territoires géographiques et institutionnels, avec le concours

des TIC, on envisage d'en faire à la fois des lieux de production et de travail, de vie et de gouvernance citoyenne propice à l'avancement de l'expérience démocratique.

De tels projets de territoires sont-ils généralisables et « universalisables » où conduiront-ils à ne conforter qu'un petit nombre de « territoires gagnants »? Les vastes changements que Gottmann envisageait lui comme une « transition » incertaine allaient selon lui nécessiter le concours des États nations, leur souveraineté territoriale leur permettant de participer à l'exercice d'une indispensable « fonction sociale internationale ». Il n'excluait pas non plus que « la compréhension des changements introduits graduellement dans la signification du territoire » puisse « contribuer à un fonctionnement plus sûr du facteur spatial en politique » (Gottman, 1973, cité par Prévalakis, 1995 : 7). Une raison de plus, et non la moindre, pour s'acharner à produire une recherche territoriale la plus valable possible et des outils en mesure de soutenir des actions et des décisions territoriales conséquentes face aux défis majeurs notre temps. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Boucher, Carole (2005). *Analyse de l'approche « horizontale » dans les politiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski.
- Bradford, Neil, Wolff, David (2013). « Governing regional economic development: innovation challenges and policy learning in Canada », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, no 6, p. 331-347.
- Côté, Serge (1989). « Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et politiques de développement régional », *Revue canadienne de sciences régionales*, XII, no 1, p. 93-100.
- Dostaler, Gilles (2003). « Orthodoxie et hétérodoxie, une vieille histoire », *Alternatives Économiques Hors Série*, no 167, mai, p.12-16.
- Dubé, Micheline (2012). *L'entreprenariat dans les politiques de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec, des années 1988 à 2008*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski. Disponible sur Semaphore http://semaphore.uqar.ca/view/creators/Dub=E9=3A_Micheline=3A=3A.html
- Dugas, Clermont (2005). « Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 », dans Lafontaine, D. et Jean B. (s.d), *Territoires et Fonctions. Des politiques aux théories, Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Tome 1, Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 1-13.

Disponible sur Semaphore : <http://semaphore.uqar.ca/569/>
 Fournis, Yann (2015). « Le GRIDEQ, d'hier à aujourd'hui », *Le Mouton noir*, mars. Disponible à : <http://www.moutonnoir.com/2015/03/le-grideq-d%E2%80%99hier-a-aujourd%E2%80%99hui/>
 GRIDEQ (1994). *Mémoire sur le Projet de loi sur la réforme de la sécurité sociale, Vue du GRIDEQ*, 8 décembre, 21 p.
 Hassink, Robert, Klaering, Claudia, Marquesa, Pedro (2014). « Advancing Evolutionary Economic Geography by Engaged Pluralism », *Regional Studies*, vol 48, no 7, p. 1295–1307.
 Jean, Bruno (s.d) (2006). Le Développement territorial, no thématique, *Recherches Sociographiques*, XLVII, no 3.
 Lemoigne, Jean-Louis (1999). *Les épistémologies constructivistes*, Que sais-je ? 2969, PUF, Paris.
 Lacour, Claude (2013). Préface, dans Courlet, Claude et Pecqueur, Bernard, *L'économie territoriale*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 5-12.
 Lafontaine, Danielle (2012). « L'émergence et l'évolution des études et sciences régionales au Québec (1908-2008) », *Revue d'Économie régionale et urbaine*, no 4, p. 555-621.
 Lindy, Ilari (2014). *The World Bank : Living Labs and Open Innovation*, Document de présentation, Amsterdam, 5 sept.
 Massicotte, Guy (s.d) (2008). *Sciences du territoire*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
 OCDE (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015. Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions de l'OCDE, Paris.
 Piaget, Jean (s.d) (1967). *Logique et connaissance scientifique*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard.
 Polanyi, Karl (1983) *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard. (v.o angl 1944).
 Polèse, Mario (2012). « À propos de l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises », *Revue d'Économie régionale et urbaine*, no 4, p. 513-531.
 Prévalakis, Georges (1996). « La notion de territoire dans la pensée de Jean Gottmann », *Géographie et Culture*, no 20, p. 81-92.
 Proulx, Marc-Urbain (2002), *L'économie des territoires au Québec*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec.
 Robitaille, Martin, Proulx, Marc-Urbain (2014). *Sciences du territoire, T. 2, Défis méthodologiques*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec.
 Rifkin, Jeremy (2012). *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Éditions Les Liens qui libèrent (v.o 2011).
 Savoie, Donald (1986). « Courchene and Regional Development. Beyond the Neoclassical Approach », *Revue Canadienne des Sciences Régionales*, IX, no 1, p. 69-77.
 Schaffers H., Komminos, N., Pallot, M., Trousse, B.,

Nilsson, M., Oliveira, A., (2011). « Smart Cities and the Future Internet: Towards Cooperation Frameworks for Open Innovation », dans Domingue, J. (s.d), *Future Internet Assembly*, LNCS 6656, p. 431-446.
 Simon, H. A. (1982). *The Sciences of the Artificial*, Cambridge, Poston, MIT Press (v.o 1981)
 McNiven, J. D., Plumstead, J.E. (1998). *Perspectives comparatives du développement régional*, North American Policy Group, Dalhousie, mars.

NOTES

¹Ce texte reprend des éléments d'une présentation lors du séminaire annuel du CRDT, le 13 mars 2015 et d'une présentation lors du colloque « L'innovation sociale en période d'austérité », organisé par le CRISES, au congrès de l'ACFAS, le 26 mai 2015.

²Définition extraite de l'entée « épreuve » au site du CRRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales), « <http://www.cnrtl.fr/definition/%C3%A9preuve>, dernière consultation février 2015.

³Sous l'égide du Forum économique international des Amériques, institué en 1994 dans la foulée de l'adoption, en Amérique du Nord, d'un Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de la création de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en remplacement du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), qui existait depuis 1947 pour superviser le système commercial multilatéral. Site de la Conférence : <http://forum-ameriques.org/montreal>

⁴Site du colloque : <http://theorie-regulation.org/colloques/colloque-rt-2015/>, plusieurs textes, dont R. Boyer.

⁵En cherchant notamment (suite à des critiques, dont celles de J. Stiglitz) à mesurer les impacts macroéconomiques des politiques fiscales, ceci dans des recherches qui n'engagent toutefois pas ces organismes. Voir Vincent Belinga et Constant Lonkeng Ngouana (2015), (Not) Dancing Together: Monetary Policy Stance and the Government Spending Multiplier, WP/15/114.

⁶L'évaluation de la Politique nationale de la Ruralité québécoise a été saluée par l'OCDE qui en a rappelé le modèle (OECD, 2010. Rural Policy Review, Québec, Canada, p. 223). Celui-ci avait été développé dans le cadre d'une recherche évaluative du CRDT – Rapports 1 et 2 disponibles sur ERUDIT <https://depot.erudit.org/id/003280dd?mode=full>

⁷Où on a développé une plateforme DEVREGIO permettant de connaître les réalisations des chercheurs, voir : <http://www.uqar.ca/uqar-info/devregio-fete-ses-15-ans/>

⁸Fondé en 2011, le CIST (Collège International des sciences du territoire) a pour but de contribuer à formaliser et organiser le champ interdisciplinaire des sciences du territoire à une échelle internationale (<http://www.gis-cist.fr/>)

⁹« L'individualisme et les intellectuels », *Revue bleue*, 4e série, T X, p. 7-13, texte accessible au site des Classiques en sciences sociales, citation extraite de la page 9 de la version électronique (http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/sc_soc_e_t_action/texte_3_10/individualisme.html)

¹⁰Dans An American Dilemma. The Negro Problem and Modern Democracy, New York, Harper, 2 vol. (p. 1024), un ouvrage documentant et dénonçant la ségrégation raciale, ici traduit par L. Lepage dans Gunnar Myrdal et son œuvre (s.o. Dostaler, Gille et al, Paris, Economica et PUM, 1990, p.202.